AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

PARTAGEZ L'ÉNERGIE SOLAIRE AVEC VOS VOISINS

TOUTE L'ÉNERGIE
BIEN D'ICI

sinergy

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Avec l'essor du photovoltaïque, de nouvelles opportunités émergent pour partager l'énergie solaire de manière simple, efficace et avantageuse. Sinergy propose deux modèles d'autoconsommation collective conçus pour répondre aux besoins de ses clients :

- Les Communautés d'Autoconsommateurs (CA)
- Les Regroupements pour la Consommation Propre (RCP)

Ces modèles permettent de mutualiser les bénéfices de l'énergie solaire tout en maximisant l'autoconsommation locale.

REGROUPEMENT / COMMUNAUTÉ

SINERGY

- Etablit les bases contractuelles
- Communique les flux énergétiques et financiers (production, consommation et autoconsommation)

PRODUCTEUR

VALORISE SON INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE

En vendant son surplus de production à la communauté à un tarif préférentiel

CONSOMMATEUR

RÉDUIT SA FACTURE D'ÉLECTRCITÉ

En consommant de l'énergie locale à un tarif préférentiel, décidé au sein de la communauté ou du regroupement

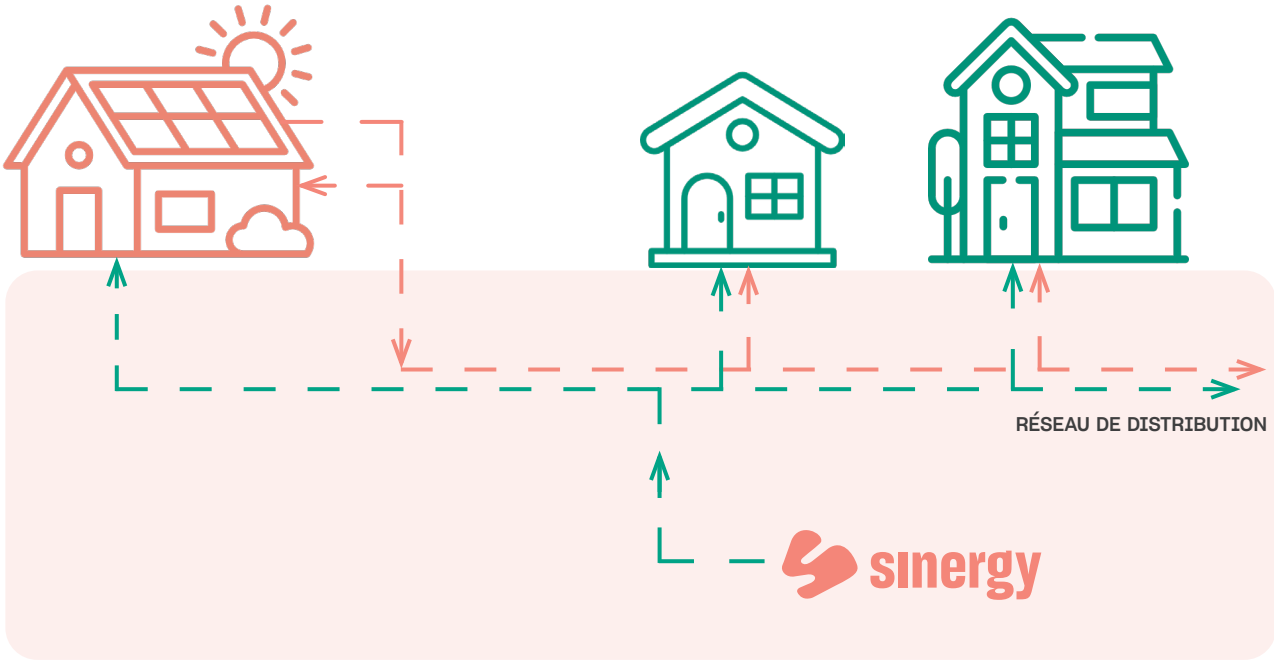

ÉLECTRCITÉ FOURNIE PAR SINERGY

ÉLECTRICITÉ FOURNIE PAR LE PRODUCTEUR PV

UNE SOLUTION POUR QUI ?

- IMMEUBLE
- MAISON MITOYENNE OU INDIVIDUELLE
- PROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES

QUELS SONT VOS AVANTAGES ?

- Améliorer la rentabilité de l'installation photovoltaïque en augmentant la part d'autoconsommation
- Réaliser des économies sur sa facture d'électricité en autoconsommant directement de l'installation photovoltaïque
- Bénéficier de l'énergie locale à moindre coût
- Bénéficier d'une solution de gestion clé en main
- Contribuer à la protection de l'environnement en réduisant l'empreinte carbone des habitations concernées

QUELS SONT NOS MODÈLES ?

COMPAREZ LES DEUX SOLUTIONS D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

	CA	RCP
Compteurs	Propriété de Sinergy	Mix entre compteur GRD et compteurs privés
Consommateurs	Restent clients de Sinergy	Ne sont plus clients du GRD sauf le RCP dans son ensemble, au travers de son représentant
Périmètre	Un à plusieurs raccordements, reliés en utilisant les lignes de raccordement	
Règlementation	Aucune (Pas d'articles de loi spécifiques)	Très réglementé : articles LEne et OEne
Conditions de production	Aucune	10% minimum de la puissance de consommation
Conditions de prix de l'énergie autoconsommée	Aucune (prix libre mais consenti)	Réglementées par la loi, ne peut dépasser le prix appliqué par le GRD pour l'énergie externe et 80% de celui-ci pour l'énergie autoconsommée
Participation des autoconsommateurs	Libre d'intégrer / de quitter moyennant un préavis	
Accès au marché libre	—	✓
Principe de solidarité entre les membres	—	✓

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET ?

SINERGY PROPOSE UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN

ÉDITION MARS 2025

1
VISITE TECHNIQUE ET ANALYSE DE VOS BESOINS

2
OFFRE PERSONNALISÉE

3
SIGNATURE DU CONTRAT 3 MOIS AVANT LA MISE EN SERVICE

4
LE REPRÉSENTANT DU REGROUPEMENT OU DE LA COMMUNAUTÉ DÉTERMINE LE TARIF DE L'ÉNERGIE

5
SINERGY RÉPARTIT ET FACTURE LA CONSOMMATION À CHAQUE MEMBRE (DANS LE CADRE DU SERVICE PREMIUM)

PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC NOS SPÉCIALISTES

Julien Udressy
INGÉNIEUR ÉNERGIES RENOUVELABLES
photovoltaique@sinergy.ch | +41 (0)27 564 25 00

SINERGY INFRASTRUCTURE SA
RUE DU COLLÈGE 7
1920 MARTIGNY